

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS			30	30	294
Comprendre les méthodes juridiques nécessaires à la pratique du droit pénal	2 UE obligatoires :		18	18	162
	UE 1 :		12	12	96
	2 CM avec TD obligatoires				
	● CM Contentieux administratif	☒	6	6	33
	● CM Contentieux administratif	☒			15
	● CM Introduction au droit international privé	☒	6	6	33
	● TD Introduction au droit international privé	☒			15
	UE 2 :		6	6	66
	2 CM obligatoires				
	● Droit pénal spécial	☒	3	3	33
	● Droit européen et international des droits de l'Homme	☒	3	3	33
			6	6	66
Se spécialiser dans un domaine d'exercice du droit pénal	1 CM obligatoire				
	● Histoire du droit pénal	☒	3	3	33
	Choisir 1 CM entre :				
	● Droit de la santé : organisation du système de santé	☐	3	3	33
	● Droit de la propriété intellectuelle	☐	3	3	33
			6	6	66
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Civil procedure (US) / Procédure civile (USA)	☐	2	2	18
	● Family Law / Droit de la famille	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	● Corporate Law (GB - US) / Droit des sociétés	☐	1	1	15
	● Drafting Contracts / Rédaction de contrats	☐	1	1	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - COEFF : Coefficient - ECTS : Système de Transfert de Crédits Européens - VOL : Volume horaire

Master 1 Droit pénal et sciences criminelles
Option droit anglo-américain

M1 DPSC + DU

Matières		Choix	COEFF	ECTS	Vol
SEMESTRE 2 - 30 ECTS			30	30	294
Maîtriser les méthodes et les notions nécessaires à la pratique du droit pénal	2 UE obligatoires :		20	20	162
	UE 1 :		13	13	96
	1 CM avec TD obligatoires				
	● CM Droit pénal des affaires	☒	7	7	33
	● TD Droit pénal des affaires	☒			15
	Choisir 1 CM avec TD entre :				
	● CM Contentieux constitutionnel	☐	6	6	33
	● TD Contentieux constitutionnel	☐			15
	● CM Droit international privé approfondi	☐	6	6	33
	● TD Droit international privé approfondi	☐			15
Poursuivre sa spécialisation parmi les domaines d'exercice du droit pénal	UE 2 :		7	7	66
	1 CM obligatoire				
	● Droit pénal international	☒	4	4	33
	Choisir 1 CM entre :				
	● Droit international privé approfondi (si non-pris en UE1)	☐	3	3	33
	● Contentieux constitutionnel (si non-pris en UE1)	☐	3	3	33
	● Responsabilité administrative	☐	3	3	33
	Choisir 2 CM entre :				
	● Droit de l'environnement	☐	2	2	33
	● Droit des personnes & de leur protection	☐	2	2	33
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	UE 1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Civil procedure (GB) / Procédure civile (GB)	☐	2	2	18
	● Human Rights & Universal Principles / Droit de l'homme	☐	2	2	18
	UE 2 : 2 TD obligatoires		2	2	20
	● Legal Methodology / Méthodologie juridique	☐	1	1	15
	● Trial & Litigation / Simulation de procès	☐	1	1	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus :				
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.				
	Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.				
	Chaque activité est évaluée par une note sur 20.				
	Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :				
	0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point				
	La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.				
	En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.				
	La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VOL** : Volume horaire